

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice



**AUTORITE DE REGULATION ET
D'ORGANISATION DES TRANSPORTS
ROUTIERS (AROTR)**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels*

Juin 2019

SOMMAIRE

A- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS	3
B- RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	6
C- PRESENTATION SOMMAIRE D'AROTR.....	7
D- NOTE SUR LES PRINCIPES COMPTABLES.....	8
E- ETATS FINANCIERS EXERCICE 2018.....	9
▪ Actifs	
▪ Passifs	
▪ Produits	
▪ Charges	
F- SITUATION DES RECETTES 2018.....	12
G- NOTES EXPLICATIVE.....	13

A- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Etats Financiers clos le 31 décembre 2018

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Ministère de l'économie et des Finances, par arrêté N°00744 du 21 Décembre 2017,

- Nous vous présentons le présent rapport qui porte sur :
 - le contrôle des états financiers annuels de synthèse,
 - les vérifications des obligations légales et réglementaires.
- Nous avons effectué l'audit des états financiers de synthèse ci-joints de AROTR, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018 avec un total de bilan de MRU 96 122 577 une situation nette positive de MRU 15 448 044 le compte de résultat faisant ressortir un déficit de MRU 2 683 014 pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives contenues dans l'état annexé.

Responsabilité de l'Autorité :

L'Autorité est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de la méthode comptable, ainsi que la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur :

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires, selon les normes applicables en Mauritanie ; et notre responsabilité consiste à donner un avis sur la base de ces normes.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion exprimée ci-dessous :

Inventaire physique

L'absence de justification de soldes comptables des immobilisations par un support extracomptable (fichier des immobilisations) détaillé ne donne pas l'assurance de l'exhaustivité de l'enregistrement des montants (acquisition-retraits) de la période et corrélativement d'une correcte détermination des amortissements. Le fichier des immobilisations représente en fait l'état justificatif des soldes des comptes d'immobilisations au bilan. Il permet en outre le rapprochement avec le résultat de l'inventaire physique des immobilisations auquel l'entité doit procéder annuellement.

Par conséquent, l'absence d'un tel document ne nous permet pas de valider l'existence des immobilisations présentées au bilan pour un solde s'élevant à **52 786 596 MRU** et d'une évaluation correcte des amortissements dont le montant s'élève à **8 786 761 MRU** au 31 Décembre 2018.

Système informatique de gestion

Les états financier font apparaitre un montant de 23 378 939 MRU au titre de report à nouveau au lieu de 800 464 MRU excédent de l'exercice 2017. Nous avons proposé des écritures de régularisations dont la correction impacte de manière anormale sur les comptes « part état » et « certains comptes banque ». Ceci est dû au changement de logiciel comptable (migration de **RIMCOMPTA** vers **logiciel de Gestion et Informatique - LGI**) pour lequel certaines données de l'ancien logiciel comptable ne sont pas intégralement prises en compte au 01 janvier 2018.

I- OPINION

A notre avis et sous réserve des faits et remarques exposés ci-dessus, nous certifions que les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de AROTR à la fin de cet exercice, conformément aux dispositions du plan comptable Mauritanien.

II- VERIFICATIONS ET INFORMATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas reçu le rapport d'activité pour nous assurer de la concordance des informations avec les comptes annuels.

2-1 Vérifications spécifiques :

- Malgré nos recommandations, AROTR continue à tenir une comptabilité de trésorerie au lieu d'engagement conformément aux dispositions du Plan Comptable Mauritanien et des articles 11 et 12 du décret N° 2011-221 portant statuts de l'Autorité. Cette manière de procéder fausse la présentation des états financiers et les informations y relatives. En effet, les principes comptables de la séparation des exercices, de la transparence des opérations et de la prudence ne sont pas respectés.

2-2 Informations spécifiques :

En application de la loi, nous vous signalons les informations spécifiques suivantes :

- Les rapprochements bancaires ne sont ni réalisés mensuellement ni validés par une personne habilitée autre que celle qui les a établis. Alors que l'importance des opérations de trésorerie fait obligation d'établir ce document au mois le mois conformément aux dispositions du plan comptable Mauritanien.
- La CNSS et l'ITS ont été retenus à la source mais non reversés aux organismes concernés et leurs montants s'élèvent respectivement au 31 décembre 2018 à 3 942 112 MRU et 4 242 552 MRU.
- Le traitement de la fiscalité de AROTR présente des insuffisances pouvant l'exposer à des risques fiscaux sur :
 - La main d'œuvre occasionnelle et la gratification annuelle pour le mois de Ramadan d'un montant de **26 866 269 MRU** non fiscalisé à l'ITS.
 - Les loyers d'un montant de **3 246 000 MRU** ne sont pas fiscalisés à l'IRF conformément aux dispositions de l'article 499 du code général des impôts.

Nouakchott, le 14 Juin 2019

Le Commissaire aux Comptes


Doudou Fall
Expert-Comptable

B- Rapport Spécial du commissaire aux comptes exercice Clos le 31 Décembre 2018

En notre qualité de commissaire aux comptes en application de l'article 441 de la loi 05-2000 portant Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 439 de cette loi.

Il s'agit de conventions directes ou indirectes entre la société et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints à l'exclusion des conventions portant sur les opérations courantes conclues à des conditions normales.

I. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ET PREALABLEMENT AUTORISEES

Nous n'avons pas eu connaissance de conventions visées par l'article 439 de la loi 2000-05 portant Code de Commerce qui, sont intervenues au cours de l'exercice sous revue.

II. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'UN EXERCICE ANTERIEUR ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Nous n'avons ni information ni de connaissance relatives à la convention visées par l'article 439 de la loi 05 2000 du code de commerce.

Nouakchott, le 14 Juin 2019

Le Commissaire aux Comptes

Doudou Fall
Expert-Comptable



C- Présentation sommaire de l'autorité

L'Autorité de Régulation et d'Organisation des Transports Routiers (AROTR) créée par loi n° 031-2011 du 05 juillet 2011 portant orientation et organisation des transports routiers et le décret n° 221-2011 du 22/09/2011 portant statut de l'Autorité de Régulation et d'Organisation des Transports Routiers est une agence de droit public dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale. AROTR est placée sous l'autorité du Ministre chargé des transports routiers.

Elle est chargée d'organiser, de promouvoir et de développer les transports routiers urbains, interurbains et internationaux en étroite collaboration avec la Direction chargée des transports routiers au Ministère des transports. Elle est également chargée de la réalisation, l'organisation, la gestion, l'équipement et de l'entretien des gars routières.

Les montants des recettes collectés sont répartis conformément aux dispositions du Décret N° 2013-006/PM/2012 fixant le mode de répartition des produits, des redevances et des amendes des transports routiers comme suit :

- 50% au profit de l'AROTR plafonné au montant du budget annuel approuvé par les tutelles. Elles constituent la subvention allouée au budget de l'Autorité ;
- 5% sont destinés aux intervenants (Gendarmerie Nationale, Police, GSSR, bureau du contrôle routier auprès du Directeur des transports) et sont versés dans le compte de l'Autorité ;
- 15% sont destinés à l'appui du secteur du transport (formation, sécurité routière) et versés dans un compte ouvert au Trésor Public au nom du Directeur Général des transports routiers. Ce montant est plafonné à 4 000 000 UM par an ;
- 30% au Fonds routier.

D- Notes sur les principes comptables

1. Base de mesure et principe comptables

Pour l'élaboration de ses états financiers, AROTR a retenu comme base d'évaluation le principe comptable reposant sur le coût historique. Les principes et les méthodes comptables les plus significatifs sont les suivants :

1.1. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont évaluées au prix de revient, représenté par le prix d'acquisition augmenté des frais d'approche.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'autorité. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements » du compte de résultat.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

▪ Constructions usage Administratif	4%
▪ Agencements aménagements / constructions	10%
▪ Matériel de transport	25%
▪ Mobilier ; matériel de bureau et de logement	10%
▪ Matériel Informatique (ordinateurs et accessoires)	10%

1.2. Subventions d'équipements :

Les subventions d'équipement relatives à des biens amortissables sont rapportées aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations.

Ces subventions sont amorties au même rythme que les immobilisations qu'elles financent.

Les subventions d'équipements décidées et non encore encaissées sont constatées au niveau des subventions d'équipements.

E- ETATS FINANCIERS EXERCICE 2018

ACTIF	BRUT	Amort et Provisions	NET AU 31/12/2018	NET AU 31/12/2017
IMMOBILISATION INCORORELLES				
Frais immobilisés				
S/Total 2				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
. Aménagements. et Construction	33 348 810	4 608 572	28 740 238	24 670 184
. Matériel de transport	842 000	481 000	361 000	477 750
. Matériel de bureau et informatique	5 950 605	1 250 143	4 700 462	2 750 927
. Mobilier de bureau et logement	12 645 181	2 447 046	10 198 135	4 583 359
. Autres immobilisations				1 774 641
S/Total 2	52 786 596	8 786 761	43 999 835	34 256 861
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
. Dépôts et cautionnements				
S/Total 3				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	52 786 596	8 786 761	43 999 835	34 256 861
VALEURS D'EXPLOITATION				
. Stock matériel et pièces détachées				
S/Total 4				
VALEURS REALISABLES ET DISPONIBLES				
. Fournisseurs débiteurs				
. Clients et comptes rattachés				
. Etat et autres collectivités publiques	2 380 855		2 380 855	2 044 037
. Trésor publique	16 105 511		16 105 511	13 197 925
. Banques	33 633 676		33 633 676	28 247 242
. Caisses	2 700		2 700	127 990
S/Total 5	52 122 742		52 122 742	43 617 194
TOTAL ACTIF CIRCULANT	104 909 338	8 786 761	96 122 577	43 617 194
TOTAUX	104 909 338	8 786 761	96 122 577	77 874 055

PASSIF	NET AU 31/12/2018	NET AU 31/12/2017
FONDS DE FINANCEMENT		
. Subventions d'équipement	51 010 583	37 165 487
. Subventions d'équipement inscrit au compte de résultat	-9 077 018	-4 974 896
. Report à Nouveau solde débiteur	-32 544 122	-9 165 183
. Report à Nouveau solde créditeur	8 741 615	8 741 615
RESULTATS EN ATTENTE D'AFFECTATION		
. Résultat de l'exercice (Perte)	-2 683 014	800 464
TOTAL SITUATION NETTE	15 448 044	32 567 487
DETTES A COURT TERME		
. Fournisseurs et comptes rattachés	48 882	48 882
. Clients créditeurs		
. Personnel et comptes rattachés		
. Etat et autres collectivités publiques	80 625 651	45 131 372
. Sécurité sociale		
. Banques et institutions financières		126 314
S/Total 2	80 674 533	45 306 568
TOTAUX	96 122 577	77 874 055

TABLEAU DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE2018 -DEBIT-

CHARGES	EXPLOITATION	HORS EXPLOITATION	TOTAL 31/12/2018	TOTAL 31/12/2017
DETERMINATION RESULTAT D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION				
CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES				
. Matières et fournitures consommables	2 350 104		2 350 104	
. Achats d'approvisionnement non stockés	2 843 204		2 843 204	6 083 317
. Variation de stock			0	
. Charges ext. Liées à l'investissement	10 698 652		10 698 652	5 406 197
. Charges ext. Liées à l'activité	12 671 539		12 671 539	6 328 841
S/Total: Consommations intermedi.	28 563 499		28 563 499	17 818 355
. Charges et pertes diverses	14 345 581		14 345 581	13 808 897
. Frais de personnel	72 853 419		72 853 419	62 899 634
. Impôts et taxes			0	2 650
. Dotation aux amortissements et provisions	4 102 122		4 102 122	3 992 301
. Résultat: Solde créditeur (Bénéfice)				800 464
	91 301 122		91 301 122	81 503 946
TOTAUX	119 864 621		119 864 621	99 322 301

TABLEAU DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE2018 -CREDIT-

PRODUITS	EXPLOITATION	HORS EXPLOITATI ON	TOTAL 31/12/2018	TOTAL 31/12/2017
DETERMINATION RESULTAT D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION				
.Subvention d'exploitation et d'équilibre	113 079 485		113 079 485	95 330 000
S/ Total	113 079 485	0	113 079 485	95 330 000
PRODUITS ET PROFITS DIVERS				
. Produits et profits divers				
. Quote part des subventions virées au CR	4 102 122		4 102 122	3 992 301
. Reprises sur amortissement et provisions				
. Résultat: Solde débiteur (Déficit)	2 683 014		2 683 014	
S/Total	6 785 136		6 785 136	3 992 301
TOTAUX	119 864 621	0	119 864 621	99 322 301

F- SITUATION DES RECETTES 2018

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE HONNEUR-FRATERNITE-JUSTICE
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS
AUTORITE DE REGULATION ET D'ORGANISATION DES TRANSPORTS ROUTIERS

A- REPARTITION DES RECETTES

LIBELLE	Taux de répartition Montants totaux	5% FORCES DE SECURITE	45% ETAT ¹	50% AROTR
Recettes réalisées en 2018	253 849 162	12 692 458	114 232 123	126 924 581
Montant payé	233 246 896	12 822 315	93 500 000	126 924 581
Reste à payer	20 602 266	-129 857	20 732 123	0

SITUATION DES RECETTES 2018

B- DETAIL DES RECETTES

LIBELLES	MONTANTS REALISES 2018
REDEVANCES SUR TRANSPORT URBAIN DES PERSONNES	28 481 804,73
REDEVANCES SUR TRANSPORT URBAINS DES MARCHANDISES	5 044 773,00
REDEVANCES SUR TRANSPORT INTERURBAIN DES PERSONNES	36 752 285,00
REDEVANCES SUR TRANSPORT INTERURBAINS DES MARCHANDISES	29 386 872,00
REDEVANCES SUR TRANSPORT FRET	39 898 194,00
REDEVANCES SUR TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES	100 269 200,00
INTERNATIONAL DE PERSSON	1 223 728,00
PRODUIT DES LICENCES	12 792 305,00
TOTAL	253 849 161,73

G- NOTES EXPLICATIVE

1 – ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

52.786.596 MRU

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 52.786.596 MRU au 31 Décembre 2018 contre 38 941 500 MRU au 31 Décembre 2017 ; soit une augmentation de 13 845 096 MRU correspondant aux investissements 2018. Le tableau de variation des immobilisations s'analyse ainsi qui suit :

Libellé	Valeur brute (MRU) AU 31/12/2018	Acquisitions (Investissements) 2018	Cessions 2018	Valeur brute (MRU) AU 31/12/2017	Amortissements AU 31/12/2018	Valeur Nette Comptable AU 31/12/2018
Aménagements et Constructions	33 348 810	6 071 648	-	27 277 161	4 608 572	28 740 238
Matériel de transport	842 000	75 000	-	767 000	481 000	361 000
Matériel de bureau et informatique	5 950 605	2 593 796	-	3 356 810	1 250 143	4 700 462
Mobilier de bureau et logement	9 767 166	4 304 652	-	5 462 514	1 505 405	8 261 761
Autres immobilisations	2 878 015	800 000	-	2 078 015	941 641	1 936 374
TOTAL	52 786 596	13 845 096	-	38 941 500	8 786 761	43 999 835

NOTE 2 : VALEURS REALISABLES ET DISPONIBLE

52.122.742 MRU

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à **52.122.742 MRU** contre **43.617.194 MRU** au 31 décembre 2017 soit une augmentation de **8.505.548 MRU** et est présenté comme suit :

Libellé	Montant (MRU) AU 31/12/2018	Montant (MRU) AU 31/12/2017
Etat et autres collectivités publiques	2 380 855	2 044 037
Trésor publique	16 105 511	13 197 925
Banques (1)	33 633 676	28 247 242
Caisses	2 700	127 990
Sous-total	52 122 742	43 617 194

(1) Le solde banque se détaille comme suit :

Libellé	Montant (MRU) AU 31/12/2018
BMCI Université	838 751
BMCI SIEGE	0,1
ATTIJARI BANK	3 137 543
MAURIPOST	8 299 025
BMI	7 245 781
NBM	484 120
BCI	1 096 698
SGM	158 034
EL AMANA	437 243
BPM	2 347 453
BIM MAURICE	151 319
ORABANK	9 437 709
TOTAL	33 633 676

2 – PASSIF

NOTE3 : SITUATION NETTE

15.448.044 MRU

La rubrique «Situation nette » enregistre au 31 Décembre 2018, un solde de 15.448.044 MRU contre 32.567.487 MRU au 31 Décembre 2017 ; soit une diminution de 17.119.443 et se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>Montant (MRU) AU 31/12/2018</i>	<i>Montant (MRU) AU 31/12/2017</i>
Subventions d'équipement	51 010 583	37 165 487
Subventions d'équipement inscrit au compte de résultat	- 9 077 018	- 4 974 896
Report à Nouveau solde débiteur	- 32 544 122	-9 165 183
Report à Nouveau solde créditeur	8 741 615	8 741 615
Résultat de l'exercice	- 2 683 014	800 464
Sous-total	15 448 044	32 567 487

NOTE 4 : DETTES A COURT TERME

80.674.533 MRU

: La rubrique «dettes à court terme» enregistre au 31 Décembre 2018, un solde de **80.674.533 MRU** contre **45.306.568 MRU** au 31 Décembre 2017 ; soit une augmentation de **35.367.965** et se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>Montant (MRU) AU 31/12/2018</i>	<i>Montant (MRU) AU 31/12/2017</i>
Fournisseurs et comptes rattachés	48 882	48 882
Clients créditeurs		
Personnel et comptes rattachés		
Etat et autres collectivités publiques	80 625 651	45 131 372
Sécurité sociale		
Banques et institutions financières		126 314
Sous-total	80 674 533	45 306 568

3 – CHARGES

NOTE . CHARGES

119.864.621 MRU

Les Charges s'établissent au 31.décembre 2018 à **119.864.621MRU** contre **99.322.301 MRU** au 31 Décembre 2017 soit une augmentation de **20.542.320 MRU** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Note	Net 2018	Net 2017
Matières et fournitures consommables	5.1	2 350 104	
Achats d'approvisionnement non stockés	5.2	2 843 204	6 083 317
Charges externes liées à l'investissement	5.3	10 698 652	5 406 197
Charges externes liées à l'activité	5.4	12 671 539	6 328 841
Charges et pertes diverses	5.5	14 345 581	13 808 897
Frais de personnel	5.6	72 853 419	62 899 634
Impôts et taxes	5.7		2 650
Dotations aux amortissements et provisions	5.8	4 102 122	3 992 301
Total		119 864 621	98 521 837

4 – PRODUITS

NOTE 8 : PRODUITS

117.181.607 MRU

Les Produits s'élèvent au 31 décembre 2018 à **117.182.023 MRU** contre **99.322.301 MRU** au 31 décembre 2017 soit une augmentation de **17.859.722 MRU** et se détaillent comme suit :

Rubriques	31/12/2018 (MRU)	31/12/2017 (MRU)
Subvention d'exploitation et d'équilibre	113.079.485	95.330.000
Quote part des subventions virées au CR	4.102.122	3.992.301
Total	117 181 607	99 322 301